



Commune de Dompierre
2 rue de l'école - 60420 Dompierre
Téléphone : 03.44.51.16.19/ 07.86.41.41.62
Mail : mairie.dompierre60@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 28 septembre 2020

L'an deux mil vingt et deux Juillet à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Véronique GRIGNON-PONCE, Maire.

Date de la convocation : vendredi 18 septembre 2020

Présents : Mmes Patricia CHABANCE, Julie DUWEZ, Stéphanie GEORGE, Véronique GRIGNON-PONCE, Mrs Stéphane GORISSEN, Nicolas LE ROUX, Mohsen ZINELABIDINE.

Absent(s) excusé(s) : Mr ALDERWEIRELDT Michel ayant donné son pouvoir à Mme GRIGNON-PONCE Véronique

Mme BLECOT Aline ayant donné son pouvoir à Mr LE ROUX Nicolas

Mr DELACROIX Bertrand ayant donné son pouvoir à Mme DUWEZ Julie.

Absent(s) : Morgan DEVIL

Constatant que le quorum est réuni avec 7 membres présents, Madame la Maire ouvre la séance à 18h40.

➤ **Adoption du procès-verbal de la séance précédente** :

Le procès-verbal de la séance précédente n'ayant fait l'objet d'aucune observation est adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **Désignation du secrétaire de séance.**

Madame DUWEZ Julie est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Objet : N° d'ordre de séance 1 : délibération pour demande d'aide financière auprès du Fond Olivier Dassault, Député et Olivier Paccaud, Sénateur, dans le cadre de la Défense et le Développement de la Ruralité pour l'acquisition de matériel informatique.

Objet : N° d'ordre de séance 2 : Délibération pour travaux d'entretien de la voirie communale confiés par convention à la Communauté de Communes du Plateau Picard, purge giratoire.

Objet : N° d'ordre de séance 3 : Délibérations concernant les travaux pour la réalisation de bordures et trottoirs rue de la gare côté pair et impair.

Objet : N° d'ordre de séance 4 : Délibération concernant des travaux d'aménagement de caniveaux rue Mazurelle.

Objet : N° d'ordre de séance 5 : Délibération concernant les travaux d'aménagement et décoration de la salle communale.

Objet : N° d'ordre de séance 6 : Délibération concernant la demande de subvention de la SPA (Société Protectrice des Animaux).

Objet : N° d'ordre de séance 7 : Délibération concernant les séjours des primaires et adolescents en hiver et en été sur une autre commune du regroupement.

Objet : N° d'ordre de séance 8 : Délibération concernant les travaux dans la commune, nettoyage des espaces.

Objet : N° d'ordre de séance 9 : Délibération concernant l'adhésion à l'ADTO.

Objet : N° d'ordre de séance 10 : Délibération pour carte cadeau pour aide administrative.

Objet : N° d'ordre de séance 11 : Cartes cadeau offertes à l'occasion des fêtes de fin d'année

Objet : N° d'ordre de séance 12 : Communications du Maire et des Adjoints

Objet : N° d'ordre de séance 13 : Questions diverses

Objet : N° d'ordre de séance 1 : **Demande d'aide financière auprès du Fond Olivier Dassault, Député et Olivier Paccaud, Sénateur, dans le cadre de la Défense et le Développement de la Ruralité pour l'acquisition de matériel informatique.**

En raison de la vétusté du matériel informatique de notre secrétariat de mairie, madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal, que suite à la présentation du devis des services de l'ADICO d'un montant de 1530.72€ TTC, elle propose de solliciter une aide financière auprès du FO3DR.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Décide** de solliciter auprès de Mr Olivier Dassault, Député et Mr Olivier Paccaud, Sénateur, dans le cadre du FO3DR une subvention de 1000.00€ afin de participer au financement de l'acquisition de matériel informatique pour la mairie de Dompierre.

Objet : N° d'ordre de séance 2 : **Délibération pour travaux d'entretien de la voirie communale confiés par convention à la Communauté de Communes du Plateau Picard, purge giratoire.**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder à l'entretien courant des voiries de la commune.

Il y a un intérêt technique et économique pour les communes à confier la

Page 2020/42

réalisation de ces travaux à la Communauté de Communes, en les globalisant au sein d'un marché public de travaux ,associant la Communauté de Communes du Plateau Picard et les communes membres volontaires et désignant par convention (jointe en annexe) la Communauté de Communes coordonnateur du groupement.

Le Conseil Municipal,

Vu le programme préparé avec le concours des services de la Communauté de Communes du Plateau Picard pour l'année 2020,

Sur proposition de Madame la Maire, après en avoir délibéré,

- **Décide** de réaliser au cours de l'année 2020, les travaux de réparations de voiries ci-dessous désignés :

Les travaux de purge giratoire, place publique, dont le montant s'élève à 738.40€ HT, soit 886.08€ TTC

- **Décide** d'inscrire au budget de l'année 2020, article 6554, le crédit nécessaire au paiement de la contribution due à la Communauté de Communes pour cette prestation de service et qui sera égale à la dépense, TVA incluse, réalisée pour les travaux mentionnés ci-dessus, augmentées de la révision de prix et la participation de 6% et pour la maîtrise d'œuvre et diminuée du FCTVA 16,404%.

La Communauté de Communes transmettra à la commune, au plus tard, un mois après la réception définitive des travaux, le montant exact de la contribution communale, accompagné de tous les éléments de calcul.

Objet : N° d'ordre de séance 3 : Examen des devis de travaux pour la réalisation de bordures et trottoirs rue de la gare côté impair.

Dans le cadre de sa politique d'aménagement de la commune, pour la sécurité des piétons et pour réguler le ruissellement des eaux de pluie dans la rue de la gare à Dompierre, madame la Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer des travaux d'aménagement de voirie par la réalisation de bordures et trottoirs sur une partie de cette rue.

Suite aux devis établis par :

- La société VADEZ TP s'élevant à 50 884.00 € HT soit 61 060.80€ TTC
- Et la société EUROVIA PICARDIE, pour un montant de 58 492.00€ HT soit 70 190.40€ TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Décide** de procéder à des travaux de bordures et trottoirs dans la rue de la gare (côté impair), sachant que ces travaux pourraient être réalisés en plusieurs tranches.
- **Décide**, de retenir la société EUROVIA PICARDIE pour un montant de 58 492.00€ HT soit 70 190.40€ TTC, pour présentation d'un dossier complet (levé topographique et plan d'exécution)
- **Dit** que cette opération ne commencera pas avant d'avoir reçu un accord de subvention ou dérogation.

N° d'ordre de séance 3 : Examen des devis de travaux pour la réalisation de bordures et trottoirs rue de la gare côté pair.

Madame la maire présente le seul devis reçu à ce jour mais précise qu'un appel a été fait auprès d'autres sociétés et qu'en raison de l'urgence des travaux, et la nécessité de réaliser les demandes de subventions, il faudrait rapidement se décider.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Décide** de procéder à des travaux de bordures et trottoirs dans la rue de la gare (côté pair), sachant que ces travaux pourraient être réalisés en plusieurs tranches.
- **Décide** de retenir le devis de la société EUROVIA PICARDIE, pour un montant de 65 753.40€ HT soit 78 904.08€ TTC
- **Dit** que cette opération ne commencera pas avant d'avoir reçu un accord de subvention ou dérogation.

N° d'ordre de séance 3 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise concernant la réalisation de bordures et trottoirs rue de la gare côté pair. Annule et remplace la délibération n°2020-018.

Dans le cadre de sa politique d'aménagement de la commune, pour la sécurité des piétons et pour réguler le ruissellement des eaux de pluie dans la rue de la gare à Dompierre, madame la Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer des travaux d'aménagement de voirie par la réalisation de bordures et trottoirs sur une partie de cette rue de la gare (côté pair).

En effet, elle propose de solliciter une aide financière du Conseil Départemental de l'Oise, afin de pouvoir réaliser cette opération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Décide** de procéder à des travaux de bordures et trottoirs dans la rue de la gare (côté pair), dont le montant s'élève à 65 753.40€ HT soit 78 904.08€ TTC.
- **Décide** de solliciter une aide financière du Conseil Départemental de l'Oise, la plus haute possible.
- **Dit** que cette opération ne commencera pas avant d'avoir reçu un accord de subvention ou dérogation.

N° d'ordre de séance 3 : Demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR concernant la réalisation de bordures et trottoirs rue de la gare côté pair.

Dans le cadre de sa politique d'aménagement de la commune, pour la sécurité des piétons et pour réguler le ruissellement des eaux de pluie dans la rue de la gare à Dompierre, madame la Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer des travaux d'aménagement de voirie par la réalisation de bordures et trottoirs sur une partie de cette rue de la gare (côté pair).

En effet, elle propose de solliciter une aide financière des services de l'Etat au titre de la DETR, afin de pouvoir réaliser cette opération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Décide** de procéder à des travaux de bordures et trottoirs dans la rue de la gare (côté pair), dont le montant s'élève à 65 753.40€ HT soit 78 904.08€ TTC.
- **Décide** de solliciter une aide financière des services de l'Etat au titre de la DETR, la plus haute possible.
- **Dit** que cette opération ne commencera pas avant d'avoir reçu un accord de subvention ou dérogation.

N° d'ordre de séance 3 : Demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DSIL concernant la réalisation de bordures et trottoirs rue de la gare côté pair.

Dans le cadre de sa politique d'aménagement de la commune, pour la sécurité des piétons et pour réguler le ruissellement des eaux de pluie dans la rue de la gare à Dompierre, madame la Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer des travaux d'aménagement de voirie par la réalisation de bordures et trottoirs sur une partie de cette rue de la gare (côté pair).

En effet, elle propose de solliciter une aide financière des services de l'Etat au titre de la DSIL, afin de pouvoir réaliser cette opération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Décide** de procéder à des travaux de bordures et trottoirs dans la rue de la gare (côté pair), dont le montant s'élève à 65 753.40€ HT soit 78 904.08€ TTC.
- **Décide** de solliciter une aide financière des services de l'Etat au titre de la DSIL, la plus haute possible.
- **Dit** que cette opération ne commencera pas avant d'avoir reçu un accord de subvention ou dérogation.

Objet : N° d'ordre de séance 4 : Demande de réalisation de caniveaux et trottoirs rue de mazurelle.

Madame la Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de travaux d'aménagement de caniveaux et trottoirs demandé par un habitant, rue mazurelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

Décide de ne pas donner suite à la demande de régler la facture des travaux rue mazurelle, dont le montant s'élève à 1763.00€ HT, présentée par la SARL LABBE

Objet : N° d'ordre de séance 5 : Aménagements et décoration de la salle Pierre Gilles.

Suite à la proposition d'un mécène qui est prêt à participer à la décoration de la salle Pierre Gilles, madame la Maire présente les différentes propositions qui ont été évoquées

- **Installation d'un volet roulant sur l'arrière du bâtiment**

En effet la société SBP a présenté deux devis concernant la pose d'un volet roulant sur la fenêtre arrière du bâtiment afin d'avoir l'obscurité totale lors de spectacles.

- Devis n° D-20/05-12260 : volet roulant avec moteur à recharge solaire d'un montant de 684.00€ HT soit 820.80€ TTC
- Devis n° D-20/05-12261 : volet roulant électrique, l'alimentation restant à la charge du client pour un montant de 653.40€ HT soit 784.08€ TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Décide** de procéder à la pose d'un volet roulant avec moteur à recharge solaire dont le montant s'élève à 684.00€ HT soit 820.80€ TTC.

Objet : N° d'ordre de séance 6 : Demande de subvention de fonctionnement de la SPA

Madame la Maire présente le courrier reçu de la Société Protectrice des Animaux demandant une aide financière d'un montant compris idéalement entre 210,00€ et 330,00€ au titre de l'exercice 2021.

Elle rappelle que la SPA a dernièrement mis en œuvre des actions auprès des propriétaires d'animaux en danger sur notre commune sans aucun financement et que le soutien à cette association lui permettrait de continuer à protéger les animaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Décide** de ne pas allouer de subvention de fonctionnement à la Société

Protectrice des Animaux pour l'année 2020.

- **Dit** que le dossier sera revu au budget 2021.

Objet : N° d'ordre de séance 7 : Demande de convention avec la commune de Maignelay Montigny pour les séjours des primaires et adolescents en hiver et en été.

Madame la Maire présente le courrier reçu de la commune de Maignelay-Montigny qui propose d'établir une convention afin de participer financièrement aux séjours proposés aux primaires et adolescents de Dompierre en hiver et en été dans le cadre de l'accueil de loisirs.

Elle rappelle que plusieurs enfants sont scolarisés à Maignelay-Montigny, en primaire et au collège et qu'ils peuvent profiter des sorties proposées par l'accueil de loisirs à des tarifs non préférentiels.

Cela représente un coût élevé pour les familles de Dompierre, ce qui fait obstacle à leur participation.

La commune de Maignelay-Montigny propose donc un nouveau service à nos familles à la condition que cela ne fasse pas de concurrence à notre accueil de loisirs sur le regroupement scolaire de Ferrières.

Madame la maire rappelle aussi que notre regroupement scolaire relève des pertes importantes d'élèves qui sont scolarisés à l'extérieur alors qu'aucune dérogation n'est accordée puisque nous avons un service de cantine et un accueil périscolaire.

Les coûts de scolarité reviennent donc aux familles qui ont volontairement choisi de déroger à la loi.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Décide** de ne pas répondre favorablement à la proposition de la commune de Maignelay-Montigny .

Objet : N° d'ordre de séance 8 : Travaux de nettoyage des espaces dans la commune

Madame la Maire explique que dans le cadre de l'aménagement des espaces verts de notre commune, il est nécessaire de faire réaliser des coupes et élagages le long des voiries, des champs et sur les espaces naturels.

Elle propose de faire réaliser ces travaux réguliers par l'entreprise Tellier de Rubescourt qui connaît le territoire de notre commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

Décide de faire réaliser ces travaux par l'entreprise Tellier de Rubescourt .

Objet : N° d'ordre de séance 9 : Adhésion à l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise.

Madame la Maire reprend la plaquette explicative des principales actions de l'ADTO adressée aux élus du Conseil Municipal.

Elle rappelle que le Syndicat Scolaire a demandé aux 8 communes du regroupement scolaire d'adhérer afin de n'avoir pas à verser un supplément pour les communes non-membres et cela dans l'objectif de réaliser de gros travaux d'investissement au sein de l'établissement en raison des besoins importants de rénovation.

Comme cela est indiqué, le coût annuel de l'adhésion s'élèverait à 1€ par habitant pour notre commune, en plus d'une action d'un montant de 50€ (plus 25€ de frais d'enregistrement),

l'ADTO intervient moyennant une participation pour services rendus sur les missions (avec pour base 250,00€ / 1/2 journée/ homme)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Décide** de reporter son adhésion à l'ADTO pour l'année 2020 et revoir la question au budget 2021.

Objet : N° d'ordre de séance 10 : Carte cadeau pour une aide administrative.

Pour faire suite aux travaux administratifs de Madame Debrie- Dutot, il est proposé d'offrir une carte cadeau pour services rendus durant 10h à la collectivité en l'absence de personnel administratif

Le Conseil après en avoir délibéré à 4 voix contre, 2 abstentions, 4 voix pour (la voix du maire étant prépondérante) :

Décide : D'offrir à Madame Debrie Dutot, une carte cadeau d'un montant de : 150.00€ dans une enseigne beauvaisienne.

Objet : N° d'ordre de séance 11 : Cartes cadeau offertes à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Madame la maire, expose le fait qu'il est habituel de remettre une carte cadeau au personnel pour les fêtes de fin d'année, tout comme aux aînés de notre commune à partir de 65 ans et aux enfants dès lors qu'ils ont atteint l'âge de 12 ans puisqu'un jouet est offert aux autres enfants de la commune.

Le Conseil après en avoir délibéré à la majorité :

Décide d'offrir

- à Madame HECQUET Sylvie, agent territorial, une carte cadeau d'un montant de : 100.00€ ,
- à Monsieur QUENTIN David ,agent technique territorial, une carte cadeau d'un montant de 150.00€,
- aux aînés du village à partir de 65 ans , une carte cadeau d'un montant de

- 50.00€,
- aux enfants du village ayant atteint l'âge de douze ans dans l'année, une carte cadeau d'un montant de 50.00€, dans une enseigne proche.

Objet : N° d'ordre de séance 12 : Communications du Maire et des Adjointes, des élus.

- Une demande de devis a été faite auprès de la société Desforges et Meunier pour la pose d'une climatisation réversible dans la salle avec une option dans le secrétariat.
- Pour la décoration de la salle une rencontre avec Mme Lemort Patricia, peintre et créatrice sur tout support est prévue le 19 octobre afin de déterminer les possibilités de réalisations.
- Il est proposé de faire appel aux stagiaires des beaux-arts de Paris pour imaginer une décoration.
- Le trou de déchets verts pose soucis d'encombrement, il faudrait trouver une solution. Mr Le Roux s'engage à faire des demandes de nettoyage auprès d'une société. Il est évoqué le terrain du château qui pourrait aussi être nivelé.
- La cérémonie du 11 Novembre sera maintenue selon les préconisations nationales. Une demande sera faite auprès de Mr le Sous-Préfet de son éventuelle présence.
- Les festivités de Noël sont en attente des nouvelles mesures sanitaires, les contacts sont pris et la commande de jouets avec chocolats est faite. Les nouveaux habitants sont invités à remplir au plus vite leur bon de commande afin d'éviter une rupture de stock.
- Mme Julie Duwez s'est chargée de prendre contact auprès de fournisseurs de sapins pour la collectivité et les habitants du village. Il faudra que chacun puisse prévoir un support.

Objet : N° d'ordre de séance 13 : Questions diverses

- ❖ Il reste à voir l'emplacement des bennes de tris supplémentaires
- ❖ Les rencontres des élus pour faire le point sont maintenues tous les 15 jours : 16 -30 octobre à 18h30
- ❖ Le groupe communication se réunit régulièrement pour mettre en place, le bulletin, le site internet, une possible application d'information par SMS.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame La Maire lève la séance à 21h12.

La Maire,

Véronique GRIGNON-PONCE

Signature des Membres du Conseil Municipal

<p><i>Michel ALDERWEIRELDT</i></p> <p><i>Absent excusé : procuration à Mme GRIGNON-PONCE Véronique</i></p>	<p><i>Aline BLECOT</i></p> <p><i>Absente excusée : procuration à Mr LE ROUX Nicolas</i></p>	<p><i>Patricia CHABANCE</i></p> <p><i>Présente</i></p>	<p><i>Julie DUWEZ</i></p> <p><i>Présente</i></p>
<p><i>Stéphanie GEORGE</i></p> <p><i>Présente</i></p>	<p><i>Véronique GRIGNON- PONCE</i></p> <p><i>Présente</i></p>	<p><i>Bertrand DELACROIX</i></p> <p><i>Absent excusé : procuration à Mme DUWEZ Julie</i></p>	<p><i>Morgan DEVIL</i></p> <p><i>Absent</i></p>
<p><i>Stéphane GORISSEN</i></p> <p><i>Présent</i></p>	<p><i>Nicolas LE ROUX</i></p> <p><i>Présent</i></p>	<p><i>Mohsen ZINELABIDINE</i></p> <p><i>Présent</i></p>	